

Alain Lienhard

Rédacteur en chef du Recueil Dalloz

Le hasard de la naissance me vaut aujourd'hui l'honneur de l'annoncer : le Recueil a 200 ans. Vénérable âge qui en fait probablement la doyenne des revues juridiques françaises, et assurément une des plus anciennes du continent.

1824, donc : autour de ce moment-clé de la seconde Restauration, quand Charles X allait succéder à Louis XVIII, dynamique période d'essor de la presse et de l'édition, qui vit aussi quelques années plus tard la fondation d'autres institutions, toujours vivantes, Hachette Livre ou la Revue des deux mondes, Désiré Dalloz et son jeune frère, Armand, lançaient le premier volume du recueil de « Jurisprudence générale du Royaume », manière commode et abrégée de désigner le *Journal des audiences de la Cour de cassation et des cours royales, ou Jurisprudence générale du Royaume en matière civile, commerciale et criminelle*. Bref, le Recueil Dalloz, celui-là même que, après deux siècles de mutations, ayant traversé indemne plusieurs révolutions et guerres, sous divers avatars (Recueil Dalloz-Sirey, Dalloz périodique, Dalloz hebdomadaire), mais sans jamais perdre son identité, vous tenez entre vos mains (ou fixez sur votre écran), ce 19 septembre 2024.

Précédant la naissance des Éditions Dalloz, qui ne survint qu'en 1845, le Recueil Dalloz constitue ainsi le berceau de celles-ci, dont la célébrité, par la suite, devra autant à son Encyclopédie, ses manuels, et, bien sûr, ses fabuleux codes. Et, comme pour ces derniers, rien ne peut mieux témoigner du tenace succès du Recueil, dans l'univers des juristes, avocats et universitaires, que sa désignation familière, dans les couloirs du Palais et les amphis, sous cette lapidaire synecdoque : « le Dalloz » !

Le Dalloz, oui, dans lequel, depuis plus de 8 000 numéros – osons cette envolée lyrique, on n'a pas 200 ans tous les jours – les sources du droit se trouvent magnifiées par la publication, les décisions devenant « jurisprudence », les commentaires « doctrine ». D'où cet argument péremptoire quotidiennement proféré dans les prétoires : « c'est écrit dans le Dalloz », « lisez le dernier Recueil » !

Dans le Recueil, il faut dire, ont écrit les plus nobles plumes du Droit, Saleilles, Josserand, Ripert, Rivero, Carbonnier, par exemple, et tant d'autres, plus contemporains : les grands auteurs du passé, du présent et de l'avenir.

Nous savons tout ce que nous leur devons et ne manquerons pas de leur rendre hommage.

Mais, en attendant, il me tient à cœur de remercier tous les fidèles lecteurs, tous les contributeurs, réguliers et occasionnels, les excellents rédacteurs en chef qui m'ont précédé, depuis les années 50, Amédée Campiot, André Dunes, Jean Lahille, Pierre Seydoux, et la formidable équipe de rédaction sans laquelle le Recueil n'aurait connu pareille glorieuse longévité.